LE « DROIT À L'ENFANCE »

Préserver la part d'enfance de tous et à tout âge grâce aux interventions artistiques

Document de sensibilisation



1

1. L'enfance selon Clowns Sans Frontières

L'enfance est un temps puis une ressource indispensable à la construction de la personne; elle influence son avenir. Si cette étape de vie est carencée ou empiétée, l'âge adulte peut en être altéré.

L'enfance est une période où tout être humain devrait pouvoir acquérir de la confiance en soi et de la sécurité interne ; elle devrait forger la confiance en un Autre fiable. C'est un moment privilégié où l'émerveillement, l'insouciance, le jeu, le désir, le rêve ou encore l'imagination nourrissent le développement de la personne. L'enfant se construit dans une relation à l'Autre, traversée par des émotions : le rire, la joie, la colère, la peur, ...

Au cours de la vie, l'adulte puise dans sa part d'enfance pour faire face aux difficultés qu'il/elle rencontre et pour réagir face à l'inconnu. Ainsi, tout être humain devrait ne pas être privé de cette potentialité et pouvoir accéder à ses « réserves d'enfance » tout au long de sa vie, qu'il soit enfant-soldat, enfant en situation de rue, ou bien adulte privé de liberté, personne déplacée ou exilée chez nous ou à l'autre bout du monde.

Nous réclamons ce droit inaliénable à l'enfance pour tous comme la part d'enfance tout au long de la vie.

2. Notre constat observé auprès des personnes en situation de vulnérabilité

CSF intervient dans le monde depuis plus de 25 ans et fait partout et trop souvent le constat que des personnes victimes de crises humanitaires ou en situation de grande vulnérabilité ont dû, trop vite, trop jeunes, prendre des responsabilités et ne sont plus en capacité de faire confiance, ni en soi, ni en l'Autre. Llles ont perdu leur insouciance et leur légèreté voire leur capacité d'émerveillement et d'espoir, ...

En France et ailleurs, des garçons et des filles sont devenus des hommes et des femmes qui n'ont pas eu le droit à l'insouciance de l'enfance. Ils/elles sont devenu.es des adultes blessé.es par la douleur morale provoquée par les tragédies des guerres, la précarité ou l'exclusion et leur santé psychique en a été fragilisée.

3. La spécificité des interventions artistiques de Clowns Sans Frontières

La culture et l'art, par le biais du spectacle vivant, sont au centre de notre action. Dans les pays où la culture a été saccagée, mais également partout où l'expression artistique n'est pas garantie pour tous, l'action de CSF est fondamentale et s'inscrit dans la défense des droits culturels énoncés par la Déclaration de Fribourg. Pour CSF, les droits culturels font partie des besoins premiers des personnes et chaque individu est porteur d'une expression culturelle propre à préserver.

C'est pourquoi CSF veut aller à la rencontre de chaque personne pour préserver sa part d'enfance.

Construits avec nos partenaires de l'humanitaire, du champ social et de la culture, les projets artistiques de CSF contribuent à faire émerger la part d'enfance de nos publics, voire la reconstruire.

Les artistes ont besoin d'être reliés sans cesse à leur part d'enfance pour créer. En cela, au sein de CSF, ils militent pour que toute personne puisse s'appuyer sur cette ressource intime au cours de sa vie, pour que l'enfant qui est en nous ne nous quitte jamais. Grâce à leurs compétences professionnelles, leur connaissance des contextes d'intervention et à leur grande faculté d'adaptation, les artistes de CSF mettent sur pied des projets qui permettent aux bénéficiaires de s'approprier une riche palette d'émotions : de la joie à la surprise en passant par la détente, l'admiration, ou même l'inquiétude ou la tristesse.

Par la poésie, le rire, ou l'inattendu, les artistes de CSF apportent des moments inoubliables. Ces souvenirs appartiennent à chaque participant et ne peuvent leur être volés. Alors que le trauma fabrique un passé qu'on voudrait oublier, mais qui ne passe pas, les interventions artistiques de CSF sont au contraire des moments qu'on cherche à se remémorer pour aller mieux.

« J'attends votre venue l'année prochaine. C'est ce qui me maintient. » Un spectateur d'un centre d'accueil pour personnes malades de la lèpre en Birmanie.

Les actions de CSF induisent des brèches dans le temps contraignant et, permettent de s'évader de la difficulté du quotidien. Elles marquent une coupure temporelle avec le quotidien douloureux et créent autour de la personne une « bulle de répit ». Elles contribuent à la construction d'un « refuge imaginaire » produisant sécurité, dignité et bien-être de la personne. Si les artistes de CSF ne sont pas thérapeutes, l'effet qu'ils créent est, lui, thérapeutique.

« Avant la venue des clowns, les enfants dessinaient en noir et blanc. Après le spectacle, ils se sont mis à dessiner en couleur. » Un travailleur social dans un camp de réfugiés des Territoires palestiniens.

Que ce soit lors de la création de spectacles, réalisée en collaboration avec des artistes issus des pays d'intervention, ou lors de l'organisation d'ateliers de pratique artistique, l'objectif des projets de CSF est toujours double : au niveau individuel, ces projets contribuent à adoucir la souffrance psychique et à initier le chemin vers la reconstruction ; au niveau collectif, ils permettent de rétablir les liens sociaux au sein d'une communauté et de rompre la solitude face au désastre. CSF et ses partenaires sont chaque fois témoins de ces effets.

Le temps de ses interventions, qu'elles se déroulent en France ou à l'étranger, CSF mobilise l'espace public comme espace fédérateur où une autre existence et d'autres relations entre tous sont envisageables. L'action de CSF encourage chacun à trouver sa place au sein de la communauté notamment par la présence des femmes dans chaque projet, quel que soit le pays et la culture visités. Ces équipes mixtes permettent aux jeunes filles de se projeter dans d'autres possibles.

« Jamais je n'aurais pu imaginer qu'autant de personnes tellement différentes puissent rire ensemble en assistant à un spectacle ! C'est un énorme moment d'émotion pour moi de constater qu'il n'y a plus de différence entre les gens, quand ils rient en chœur. » Un musicien de rue que l'équipe artistique avait accueilli pour lui donner une place dans le spectacle, Rwanda

« Il est important que nos projets s'inscrivent dans la durée pour construire une relation de confiance avec les communautés et nos partenaires sur place. Sans cela, nous n'aurions jamais réussi, au fur et à mesure des années, à repousser la frontière invisible qui séparait d'un côté les Dalits (dits intouchables) et le reste des habitants du village de Gangapuram. Les deux communautés ne se mélangeaient jamais. Nous avons commencé à jouer dans l'espace réservé aux Dalits et, les années suivantes, nous avons progressivement repoussé l'aire de jeu vers le centre du village. Les communautés ont commencé à se rapprocher pour assister au spectacle jusqu'à ce que les enfants se mélangent complètement et qu'il n'y ait plus de différence entre les Dalits et les autres petits

villageois. Grâce au spectacle, la frontière invisible, qui faisait vivre les Dalits au ban du village, disparaissait. » Une responsable artistique de CSF intervenue en Inde.

4. Les recommandations de Clowns Sans Frontières pour que l'art et la culture soient considérés comme des besoins essentiels

En 1989, le monde s'est doté de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) afin de protéger spécifiquement les enfants, plus vulnérables que les adultes et de favoriser leur développement sain crucial pour l'avenir de toute société.

Malgré l'existence de la CIDE, l'enfance n'est pas suffisamment préservée en tant que période de la vie déterminante pour l'équilibre psychique d'une personne. Les droits de la CIDE sont encore trop peu appliqués et notamment l'article 31 :

- 1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
- 2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

L'émergence ou la réactivation de la part d'enfance que nous revendiquons à travers nos actions concerne autant les adultes que les enfants. L'article 27 figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme aborde les bienfaits de la culture et des arts pour les hommes et les femmes. Il n'est cependant pas encore systématiquement appliqué par tous les Etats signataires:

- 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
- 2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

L'enfance influe sur l'avenir de l'adulte. Tout enfant devrait avoir le droit de vivre pleinement une enfance préservée et protégée.

Les pouvoirs publics et les responsables politiques devraient davantage prendre en compte la santé mentale dans son ensemble et plus particulièrement la façon dont les projets artistiques contribuent au bien-être et à l'équilibre psychique des personnes en réactivant ou en créant la part d'enfance auquel chaque être humain a droit. Il est primordial qu'ils y consacrent de vrais moyens (humains, financiers et juridiques).

Les pouvoirs publics et les responsables politiques ont le devoir de défendre cette part d'enfance surtout pour les plus vulnérables. Le droit à l'enfance est un droit fondamental à tout âge.

Cette part d'enfance devrait être défendue et considérée au même titre que les besoins fondamentaux de la personne tels que la santé, la nutrition ou l'éducation.